

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 851/PERS relatif à l'intérim des fonctions de Procureur de la République et de Chef du Service judiciaire.

n° 851/PERS

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
7 octobre 1970

Numéro JO
n° 20 du 26/10/1970

Date du numéro
26 octobre 1970

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

A compter du 9 octobre 1970 et pour la durée de l'absence de M. Boclé, les fonctions de Procureur de la République près le Tribunal supérieur d'appel de Djibouti seront exercées par M. le Substitut Léon Ancel. Art. 2.— Pendant la période susvisée, les fonctions de Chef du Service judiciaire seront exercées par M. Yves Geslin Président du Tribunal supérieur d'appel de Djibouti.